

NOVEMBRE 2021

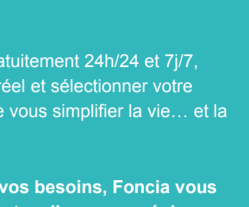
PRENEZ SOIN DE VOUS, NOUS PRENONS SOIN DE VOTRE BIEN



OK FONCIA, QUE PEUX-TU FAIRE POUR MOI ?

Depuis quelques jours, vous pouvez découvrir sur tous vos écrans la nouvelle campagne de publicité « Ok Foncia », qui montre comment Foncia simplifie la vie de ses clients. Foncia reprend la parole en publicité après avoir travaillé quatre années à sa transformation, pour mieux répondre, à l'avenir, à vos attentes et même les devancer, quel que soit votre projet immobilier.

Quel est le rapport entre un papa qui joue avec sa fille à la maison, une jeune femme plutôt maladroite et un couple de retraités baroudeurs ? Découvrez la réponse [en vidéo](#).



À VOTRE SERVICE

PAYEZ COMME VOUS VOULEZ AVEC MYFONCIA

Sur l'espace client MyFoncia, accessible gratuitement 24h/24 et 7j/7, vous pouvez suivre vos comptes en temps réel et sélectionner votre mode de paiement en ligne sécurisé, afin de vous simplifier la vie... et la gestion de votre budget.

Pour mieux répondre à vos attentes et à vos besoins, Foncia vous propose différentes méthodes de paiement en ligne pour régler votre loyer ou vos charges de copropriété, dont le prélèvement automatique, l'e-paiement à la demande et le virement bancaire individualisé.

Avec le **prélèvement automatique**, Foncia vous informe de chaque échéance à venir, et les sommes dues sont ensuite prélevées automatiquement sur votre compte. Vous évitez ainsi les oublis fâcheux et les retards de paiement : un bon moyen de garantir votre tranquillité.

Grâce à l'**e-paiement à la demande**, vous maîtrisez votre trésorerie. À chaque nouvelle échéance, c'est vous qui validez le montant de votre règlement. Pratique ! Cela vous permet d'échelonner certains paiements, dans le cas d'un appel de fonds trimestriel par exemple.

Vous pouvez également choisir d'effectuer un **virement bancaire individualisé**. Il vous suffit alors de récupérer votre IBAN personnalisé sur MyFoncia, puis d'effectuer une simple demande de virement auprès de votre banque, sans indiquer de référence ou de numéro de dossier. L'équipe comptabilité de votre agence saura automatiquement à qui correspond votre virement.



LA VIE DE MON BIEN

ACCIDENT CARDIAQUE : PROTÉGEZ LES HABITANTS DE VOTRE COPROPRIÉTÉ

En cas d'accident cardiaque, les cinq premières minutes sont cruciales, et la proximité d'un défibrillateur automatisé externe (DAE) augmente les chances de survie. **Premier syndic de France, Foncia prend soin des copropriétaires et des locataires en proposant une offre de location de DAE tout compris aux copropriétés qu'elle gère.**

En France, plusieurs dizaines de milliers de personnes sont victimes d'accidents cardiaques chaque année. Forte de ce constat, Foncia a décidé de se mobiliser pour la sécurité de tous et toutes en nouant un partenariat avec la société [Sereneys](#), entreprise française spécialisée depuis 2008 dans la fourniture et la maintenance de défibrillateurs.

Grâce à ce partenariat, **Foncia propose désormais dans toute la France, en tant que syndic, une offre de location de DAE unique et complète pour les copropriétés**. Elle comprend la fourniture d'équipements de grande qualité (Zoll Medical), la pose, la maintenance annuelle, le remplacement des consommables en cas d'usage, ainsi qu'une assurance vol et vandalisme.

Utiliser ce type de matériel est très simple, car le **défibrillateur sélectionné dispose d'une assistance vocale intégrée qui vous guide pour réaliser le massage cardiaque**. Il est recommandé de l'installer dans le hall de l'immeuble, à l'intérieur du bâtiment, idéalement à proximité de l'ascenseur, là où il est le plus facile d'accès et donc le plus à même de sauver des vies.



LA QUESTION PRATIQUE

COMMENT SÉCURISER VOS REVENUS LOCATIFS AVEC LA GARANTIE LOYERS IMPAYÉS ?

Tout le monde peut malheureusement rencontrer quelques difficultés à payer son loyer, ponctuellement ou durablement. **Pour parer à toute éventualité, les propriétaires bailleurs ont la possibilité de sécuriser leurs revenus locatifs** dans le cadre d'un mandat de gestion locative, en souscrivant une assurance loyers impayés ou une garantie loyers impayés. Malgré des intitulés très proches, ces deux solutions divergent sur des aspects majeurs.

En règle générale, la prise en charge des loyers impayés par les assureurs est plafonnée. Le plus souvent, le versement de l'indemnisation intervient avec un décalage de quatre mois pour la première indemnisation, puis au mieux tous les trois mois. Pour bénéficier de la couverture, il faut payer une prime d'assurance, dont le taux est calculé sur les sommes réclamées aux locataires et peut évoluer chaque année en fonction du nombre de sinistres.

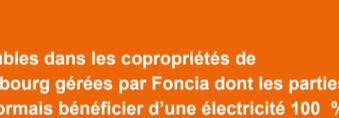
De son côté, **la garantie loyers impayés (GLI) proposée par Foncia à ses clients propriétaires bailleurs est effective dès le premier jour d'impayé**, sans avoir de démarches à entreprendre. Le montant de la couverture est illimité, tout comme sa durée. **Avec cette GLI, Foncia couvre 100 % de vos loyers, sans faire appel à une compagnie d'assurances**.

Une garantie loyers impayés permet aussi aux propriétaires de gagner du temps au moment de relouer un bien. Avec une assurance loyers impayés, la solvabilité des locataires doit être préqualifiée par les gestionnaires, puis l'assureur accepte ou refuse les dossiers. Avec [la GLI Foncia](#), la solvabilité est directement validée (ou non), et les dossiers avec.

Comme vous, Foncia a donc tout intérêt à trouver des locataires fiables, et à les garder. Preuve de leur confiance, deux clients bailleurs sur trois optent pour la garantie loyers impayés au moment de confier à Foncia la gestion de leurs biens.

LE CHIFFRE CLÉ

1 400



C'est le nombre d'immeubles dans les copropriétés de l'agglomération de Strasbourg gérées par Foncia dont les parties communes peuvent désormais bénéficier d'une électricité 100 % verte et 100 % locale via un partenariat avec [ES \(Énergie Strasbourg\)](#).

L'électricité est issue des centrales hydrauliques de Liverdun et de Villey-le-Sec, à 130 kilomètres de l'agence Foncia Alsace Bourgogne Franche-Comté. Le coût de cette électricité est inférieur de 5 % aux tarifs fixés par l'État, et les montants sont bloqués pour trois ans.



LA RÉGLEMENTATION DÉCRYPTÉE

LES PRINCIPES DE BASE DU MARCHÉ DE L'ÉNERGIE

Dans un contexte de forte hausse des prix de l'énergie et de multiplication des offres, adossées à des tarifications complexes, il est parfois difficile de prendre les bonnes décisions, qu'il s'agisse de choisir un fournisseur d'énergie ou de déterminer ses critères de sélection.

En tant que consommateurs et des consommatrices, vous êtes aujourd'hui libres de changer de fournisseur d'énergie (électricité et gaz naturel) autant que vous le souhaitez, sans période minimum d'engagement. Vous pouvez d'ailleurs faire appel à deux fournisseurs différents pour l'électricité et le gaz, ou vous tourner vers le même. Cette liberté de choix est régie par le [code de l'énergie](#).

Ce choix s'effectue entre des fournisseurs historiques de gaz et d'énergie appliquant les tarifs réglementés (fixés par l'État), qui évoluent à intervalles réguliers, et des fournisseurs proposant des prix indexés sur les tarifs réglementés et associés à des remises, ou des prix fixes garantis pendant toute la durée du contrat.

Ces différentes solutions s'étudient au regard des tarifs réglementés en vigueur au moment de la souscription du contrat. Il faut également penser à comparer, pour l'ensemble des offres étudiées, les coûts liés à l'abonnement ou encore aux frais de mise en service, qui peuvent réserver des surprises.

Certains fournisseurs proposent de participer à des achats groupés, afin de bénéficier de meilleurs tarifs grâce à la massification. La question des énergies vertes peut aussi entrer en ligne de compte au moment de privilégier une offre par rapport à une autre. **Bien entendu, le plus important est que l'offre retenue soit adaptée à votre logement et à votre consommation d'énergie**.

Le [comparateur d'offres d'électricité et de gaz naturel](#) du médiateur national de l'énergie peut aider les consommateurs et consommatrices à s'y retrouver parmi les nombreuses offres proposées par l'ensemble des fournisseurs d'énergie présents sur le marché français.



LA TENDANCE IMMO

LA MEILLEURE RECOMMANDATION RESTE CELLE DES CLIENTS

Quelle est l'importance de vos avis clients pour les entreprises ? Comment y répondent-elles ? Ont-ils un impact ? Claire, responsable du pilotage de la satisfaction client chez Foncia, nous livre quelques éléments de réponse.

« Historiquement, **les consommateurs et les consommatrices ont toujours porté une grande attention à l'avis de leurs pairs, via le bouche-à-oreille**, car ils sont les plus à même de rendre compte de leur vécu, et de juger de la qualité du service rendu. Ce sont des informations qui rassurent, surtout avant de s'engager.

Internet et les réseaux sociaux permettent à tout le monde de prendre la parole, c'est devenu une habitude qui accompagne la consommation. **Les avis clients en ligne ont donc pris une importance croissante ces dernières années, et le secteur de l'immobilier n'y échappe pas**. Ils constituent désormais un facteur important dans la décision d'achat, y compris dans le cadre d'un projet immobilier.

Dans une [étude Ifop](#) réalisée en août 2021, **55 % de la population française cite la réputation d'une entreprise, et notamment les avis clients en ligne, comme premier critère de choix au moment de faire un achat**. Par ailleurs, les trois quarts des personnes interrogées affirment activement consulter les avis clients pour obtenir des informations sur une entreprise qui les intéresse.

Si la note sur 5 concentre naturellement une grande partie de l'attention, la distribution des avis entre 1 et 5 étoiles est tout aussi parlante, tout comme **le nombre, la rapidité et la qualité des réponses apportées par la marque aux avis de ses clients**, même quand il est impossible de les identifier.

Est-ce que les réponses sont personnalisées ? Semblent-elles sincères ? Sont-elles publiées par les équipes proches des clients ? Ces questions permettent de **vérifier que l'entreprise est engagée dans une démarche de progrès avec la volonté de satisfaire ses clients**, en identifiant des axes d'amélioration grâce aux points faibles soulignés. »



#ADOMICILE

FONCIA VOUS OFFRE VOS PLACES POUR LE MATCH DU RACING 92 À DOMICILE LE 28/11

Foncia, partenaire du Racing 92, a décidé de parrainer le match du dimanche 28 novembre, où les Ciel et Bleu recevront l'Union Bordeaux Bègles. À cette occasion, **Foncia vous offre 5 x 2 places pour venir soutenir les Racingmen #àDOMICILE à Paris La Défense Arena, et (re)découvrir la nouvelle campagne de publicité « Ok Foncia » qui sera diffusée dans le stade**.

Vous souhaitez participer au tirage au sort ? Il vous suffit de vous abonner à notre [compte Twitter @foncia](#) et de partager cette publication. Le tirage au sort aura lieu le jeudi 25 novembre. Pour celles et ceux qui ne remporteraient pas de places, pourquoi ne pas inviter vos voisins à venir voir le match chez vous ?



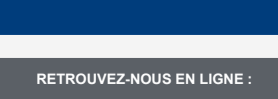
LA FAQ

NOS RÉPONSES À VOS QUESTIONS

Nos équipes sont heureuses de vous accueillir en agence, de préférence sur rendez-vous. Elles assurent la continuité de nos services, dans le respect des mesures en place, des gestes barrières et des règles de distanciation.

Vous pouvez également contacter votre agence via votre espace client [MyFoncia](#), et retrouver nos réponses à vos principales questions sur [foncia.com](#).

RETROUVEZ-NOUS EN LIGNE :



Pour toujours recevoir nos messages dans de bonnes conditions, vous pouvez ajouter info@emailing.foncia.fr à votre carnet d'adresses ou à la liste des expéditeurs autorisés.

Si vous ne souhaitez plus recevoir de messages de la part de Foncia, vous pouvez vous retirer de notre liste de diffusion en cliquant sur le lien suivant : se désabonner.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 dans sa version en vigueur et au Règlement européen (UE) 2016/679, vous disposez notamment d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, de limitation et de suppression des informations vous concernant, à formuler auprès de Foncia Groupe en contactant directement le délégué à la protection des données (DPO) à l'adresse mail suivante : dpo@foncia.com.

Merci de ne pas répondre à ce message car votre réponse ne pourra pas être traitée.